

LE 28 JUIN 2021
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-huit juin deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures, sous la présidence de madame la conseillère, Francine Charles.

Sont présents les conseillers et conseillères :

- M. Michel Lauzon (visioconférence)
- Mme Guylaine Coursol (visioconférence)
- MM. Robert Charron (visioconférence)
François Bélanger (visioconférence)
- Mme Isabelle Gauthier (visioconférence)
- M. Marc Laurin (visioconférence)

Sont également présents :

- M. Mario Boily, directeur général (visioconférence)
- Mme Louise Lavoie, directrice générale adjointe (visioconférence)
- M. Nicolas Bucci, greffier adjoint (visioconférence)

Sont absents :

- MM. Jean Bouchard, maire
Patrick Charbonneau, maire suppléant
- Mme Suzanne Mireault, greffière

522-06-2021 Présidence de la présente séance.

CONSIDÉRANT l'article 328 de *la Loi sur les cités et villes* qui stipule que le maire préside les séances du conseil et qu'en cas d'absence de ce dernier et du maire suppléant, le conseil choisit l'un de ses membres pour présider;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De désigner madame la conseillère Francine Charles pour présider la présente séance.

523-06-2021 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 juin 2021, tel que modifié comme suit :

Sont retirés les points suivants de l'ordre du jour :

- 32. Nomination au poste de trésorier adjoint au Service de trésorerie. (G4 200)

33. Nomination au poste de chef de division comptabilité au Service de trésorerie. (G4 200)

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

- a) Budget spécial pour la situation du logement à Mirabel. (G5 500)
- b) Drapeau du club de hockey « Canadiens de Montréal ». (G3 300)

524-06-2021 Approbation du procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 14 juin 2021, tel que présenté.

525-06-2021 Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 10 au 22 juin 2021.

D'accepter le dépôt du rapport des contrats accordés de gré à gré par la direction générale pour la période du 15 au 23 juin 2021.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 15 au 28 juin 2021 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	2 420 721,87 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	2 524 835,52 \$
• TOTAL.....	<u>4 945 557,39 \$</u>

526-06-2021 Octroi d'une aide financière à « Écoute agricole des Laurentides ». (G5 500 N15262)

CONSIDÉRANT QU'Écoute agricole des Laurentides est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'offrir un service de première ligne d'écoute et d'accompagnement aux personnes provenant du milieu agricole qui vivent des problématiques psychosociales;

CONSIDÉRANT QUE grâce à une approche proactive et adaptée au milieu agricole, l'organisme intervient auprès de ces personnes et sensibilise le milieu sur la santé mentale dans le but de prévenir la détresse psychologique et de favoriser le bien-être;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel consent à verser une aide financière au montant de 25 000 \$, suite à une demande présentée par « Écoute agricole des Laurentides », pour le soutien des entrepreneurs agricoles.

527-06-2021 Mainlevée de l'obligation de construire sur le lot 4 241 535 en faveur de « Les Développements Immobiliers Sortie 31 inc. », dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 100 N2325 #110726)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a vendu à « Les Développements Immobiliers Sortie 31 inc. » le lot 4 241 535, situé sur le chemin Victor, dans le secteur de Saint-Janvier, le 3 mars 2016, en vertu d'un acte de vente publié sous le numéro 22 161 007, du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes, lequel comportait des droits résolutoires et de premier refus;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur s'engageait à construire un immeuble à des fins commerciale d'une valeur de 2 500 000 \$ selon l'évaluation des bâtiments, telle que portée au rôle d'évaluation, et que l'obligation devrait être bientôt remplie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a publié un préavis d'exercice à l'encontre du lot 4 241 535;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De donner mainlevée de l'inscription au bureau de la publicité des droits pour la circonscription foncière de Deux-Montagnes, du préavis d'exercice du droit de demander la résolution de la vente publié sous le numéro 25 963 143.

De donner mainlevée des obligations de construire et des droits résolutoires et de premier refus relativement au lot 4 241 535, maintenant connu sous les numéros de lot 6 251 663, 6 251 664 et 6 251 665, en faveur de « Les Développements Immobiliers Sortie 31 inc. », dans le secteur de Saint-Janvier, relativement à l'acte de vente intervenu le 3 mars 2016 et publié au bureau de la publicité des droits de Deux-Montagnes sous le numéro 22 161 007, conditionnellement et uniquement à compter du moment où l'obligation de construction d'un immeuble à des fins commerciales d'une valeur de 2 500 000 \$ est remplie.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, les actes de mainlevées y relatif et les autres documents nécessaires, le tout aux frais de « Les Développements Immobiliers Sortie 31 inc. ».

528-06-2021 Acceptation provisoire de travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux suivants :

- a) de prolongement de la rue Boileau pour réaliser un lien routier entre les rues Charles et Victor, dans le secteur de Saint-Janvier (2^e couche de pavage), telle que recommandée par « Consultants Mirtec » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 974-10-2019 et exécutés par l'entrepreneur « Charex inc. »; **(X3 U3 N15507)**
- b) d'asphaltage 2020, phase 2, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 404-05-2020 et exécutés par l'entrepreneur « Uniroc Construction inc. ». **(X3 211 U3 N15588)**

529-06-2021	Acceptation finale de travaux.
--------------------	---------------------------------------

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

- a) de construction d'un réseau d'éclairage situé sur la rue du Tisserand (lot 6 204 496), dans le secteur de Saint-Canut, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Le Boisé Laurier inc. » par la résolution numéro 284-04-2018 et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. ». **(X3 412 S12 N15464)**

530-06-2021	Modification de la résolution numéro 495-06-2020 Modification de la résolution 974-10-2019 Soumission relative au prolongement de la rue Boileau, pour réaliser un lien routier entre les rues Charles et Victor, dans le secteur de Saint-Janvier afin d'imputer une partie de la dépense au fonds de roulement afin d'imputer tout excédent des dépenses prévues au règlement d'emprunt numéro 2325 au fonds de roulement. (X3 U3 N15507)
--------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 495-06-2020 *Modification de la résolution 974-10-2019 Soumission relative au prolongement de la rue Boileau, pour réaliser un lien routier entre les rues Charles et Victor, dans le secteur de Saint-Janvier afin d'imputer une partie de la dépense au fonds de roulement* afin d'imputer tout excédent des dépenses prévues au règlement d'emprunt numéro 2325 au fonds de roulement;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'abroger, au dernier paragraphe de la résolution 495-06-2020, les mots « et d'imputer l'excédent des dépenses pour ledit contrat ainsi que pour l'acquisition des terrains au fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans ».

D'ajouter, à la fin de la résolution, le paragraphe suivant :

« D'imputer tout excédent des dépenses prévues au règlement d'emprunt numéro 2325 au fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans. »

531-06-2021	Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles. (G6 112 U3 N13414)
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à un achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour se procurer des bacs roulants, des mini-bacs de cuisine et des pièces pour la collecte des matières résiduelles, dans les quantités approximatives nécessaires pour satisfaire ses besoins pour l'année 2022, déterminées par le directeur du Service de l'environnement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs et de pièces selon les quantités approximatives nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2022.

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé et à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2022, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles.

Que la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2 %.

532-06-2021	Soumission relative à la fourniture et au transport de pierre concassée lavée pour la saison 2021-2022. (2021-042) (G6 112 U3 N4111)
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Uniroc inc. », la soumission relative à la fourniture et au transport de pierre concassée lavée pour la saison 2021-2022, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 51 566,29 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 21 juin 2021.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans

le document d'appel d'offres numéro 2021-042 préparé en mai 2021 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N4111, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

533-06-2021	Soumission relative au nettoyage des puisards pour l'année 2021. (2021-044) (X3 512 101 122 U3 N13708)
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) », la soumission relative au nettoyage des puisards pour l'année 2021, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 81 974,88 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 22 juin 2021.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2021-044 préparé en juin 2021 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro X3 512 101 122 N13708, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

534-06-2021	Acquisition d'une servitude permanente de réseau d'eau sur une partie des lots 6 373 553 et 6 373 559, dans le secteur de Saint-Janvier, de « 9386-5053 Québec inc. (Patricia Bellemare) ». (X3 511 S14 N15623 #112365) (X3 513 101 N14275 #111830)
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'acquérir de « 9386-5053 Québec inc. (Patricia Bellemare) », ou de tout autre propriétaire, pour le prix de un dollar :

- une servitude permanente de réseau d'eau sur une partie des lots 6 373 553 et 6 373 559, dans le secteur de Saint-Janvier, d'une superficie approximative de 357,2 mètres carrés, telle que décrite et montrée à une description technique et un plan préparés le 17 mai 2021, par Pascal Beaulieu, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3114 de ses minutes.

La servitude est acquise en faveur du lot 6 377 997.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du constituant.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

535-06-2021 Acquisition de servitudes permanentes de passage et d'implantation d'un ponceau sur une partie des lots 6 317 710 et 6 317 711, dans le secteur de Saint-Janvier, de « Tram Urbain 1 inc. et Tram Urbain 2 inc. (Hugo Papineau) ». (X3 214 S14 N15507 #112379)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'acquérir de « Tram Urbain 1 inc. et Tram Urbain 2 inc. (Hugo Papineau) », ou de tout autre propriétaire, pour le prix de un dollar :

- une servitude permanente de passage et d'implantation d'un ponceau sur une partie du lot 6 317 711, dans le secteur de Saint-Janvier, d'une superficie approximative de 315,06 mètres carrés, telle que décrite et montrée à une description technique et un plan préparés le 8 juin 2021, par Martin Larocque, arpenteur-géomètre, sous le numéro 4738 de ses minutes;
- une servitude permanente de passage et d'implantation d'un ponceau sur une partie du lot 6 317 710, dans le secteur de Saint-Janvier, d'une superficie approximative de 127,86 mètres carrés, telle que décrite et montrée à une description technique et un plan préparés le 8 juin 2021, par Martin Larocque, arpenteur-géomètre, sous le numéro 4737 de ses minutes.

La servitude est acquise en faveur du lot 6 377 997.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

De mandater Lefebvre, Lefebvre, Théorêt notaires pour préparer l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

536-06-2021 Échange de terrains, soit une partie du lot 3 604 273 appartenant à « Le Groupe Gyrmarc », contre une partie du lot 2 362 179 appartenant à la Ville de Mirabel, dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 100 N15256 #112395 et G7 410 N15256 #112396)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser un échange de terrain dans le cadre d'un projet de réalisation d'une passerelle sur la rue Brault, soit que « Le Groupe Gyrmarc » cède à la Ville de Mirabel une partie du lot 3 604 273 en échange duquel la Ville de Mirabel cède à « Le Groupe Gyrmarc » une partie du lot 2 362 179, dans le secteur de Saint-Janvier, le tout aux conditions prévues à l'entente d'échange de terrains, datée du 28 juin 2021, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, ou de toute entente substantiellement conforme.

Tous les frais afférents à l'échange et notamment les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

De mandater le notaire Me Francis Renaud pour préparer l'acte d'échange et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'échange et les autres documents nécessaires.

537-06-2021	Modification de la résolution numéro 377-05-2021 Modification d'un contrat de vente concernant le lot 1 691 817, dans le secteur de Saint-Janvier, au « Centre d'hébergement multiservice de Mirabel » et radiation du préavis de l'exercice du droit de demander la résolution d'une vente afin de modifier certaines conditions au contrat notarié à intervenir. (G7 410 N14997)
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE les conditions au contrat de notaire à intervenir entre la Ville de Mirabel et le « Centre d'hébergement multiservice de Mirabel » (ci-après appelé « Centre ») pour le lot 1 691 817 sont prévues au document daté du 24 mars 2021 annexé à la résolution 377-05-2021;

CONSIDÉRANT QU'après discussion entre les deux parties il y a lieu de modifier certaines conditions au contrat notarié à intervenir;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De modifier les conditions au contrat notarié à intervenir entre le « Centre » et la Ville de façon à :

- remplacer la date d'échéance pour la construction au « 30 octobre 2021 » par « février 2022 »;
- remplacer la date d'échéance pour la démolition au « 30 octobre 2022 » par « février 2023 »;
- retirer les références à la mission du « Centre » et aux autorisations à être obtenues auprès de la Ville afin de ne conserver à cet égard que l'obligation de maintenir l'exploitation d'un centre d'hébergement pour jeunes adultes.

538-06-2021	Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises. (G5 214 103 N15683) (AERAM-2021-51 à AERAM-2021-55)
--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a bonifié le Programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre de la COVID-19, en ajoutant le volet « Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut ainsi bonifier son offre d'aide aux entreprises dans le cadre de son Plan de soutien à l'économie de Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et son volet (AERAM) est complémentaire aux aides existantes proposées et administrées par la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De verser une aide financière, sous forme de prêt ou d'une garantie de prêt, pour un montant total de 169 000 \$, dans le cadre du « Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises », à cinq (5) entreprises admissibles déterminées par Mirabel économique et identifiées ci-après, le tout conditionnellement à ce que les bénéficiaires de l'aide financière détiennent tous les permis d'exploitation ou d'usage requis et qu'ils rencontrent les prescriptions des règlements applicables :

Entreprises admissibles	Prêt (PAU-PME)	Pardon de prêt (AERAM)	Aide aux entreprises du secteur touristiques (AEST)
9306-9565 Québec inc. (Kung Pao Wok) 633-19001, chemin Notre-Dame Mirabel (Québec) J7J 0Z8	50 000 \$	40 000 \$	-----
9168-0074 Québec inc. (3) (Boston Pizza Mirabel) 17545, rue Charles Mirabel (Québec) J7J 0V8	50 000 \$	40 000 \$	-----
9280-5936 Québec inc. (2) (Presse Café Premium Outlet) 621-19001, chemin Notre-Dame Mirabel (Québec) J7J 0T1	50 000 \$	39 568 \$	-----
9406-0274 Québec inc. (2) (Ô Sucre Cabane) 15355, rue de Saint-Augustin Mirabel (Québec) J7N 1X4	10 000 \$	5 261 \$	-----
Sylvain Dugas enr. (2) 6405, montée Villeneuve Mirabel (Québec) J7N 2H2	9 000 \$	7 181 \$	-----
TOTAL de 5 dossiers :	169 000 \$	132 010 \$	-----

D'autoriser, à cet effet, le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs au présent dossier.

539-06-2021 **Modification de la résolution numéro 263-04-2021 Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises de Mirabel. (G5 214 103 N15683) (AERAM-2021-26 à AERAM-2021-31) (G5 214 103 N15636) (PAU-2021-13)**

CONSIDÉRANT QUE le montant accordé à l'entreprise 9259-0835 Québec inc. (Resto St-Augustin), doit être modifié;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 263-04-2021 *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises de Mirabel*, en remplaçant :

- à la deuxième ligne du cinquième paragraphe, le montant « 234 100 \$ » par « 261 100 \$ »
- à la troisième ligne du tableau, les montant « 17 000 \$ » et « 7 300 \$ » par « 44 000 \$ » et « 28 134 \$ »
- à la dernière ligne du tableau, les montants « 234 100 \$ » et « 42 960 \$ » par « 261 100 \$ » et « 63 794 \$ »

540-06-2021	Acte de servitude entre la Ville de Mirabel, Bell Canada et Hydro-Québec concernant une partie du lot 3 884 693, en bordure de la rue Cordier, soit dans la partie est du parc Jean-Paul-Mayer, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 800 N15703 #112185)
--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec nécessaire à leurs opérations respectives des lignes de téléphone et de télécommunications et des lignes de distribution d'énergie électrique, et ce, contre une partie du lot 3 884 693, d'une superficie approximative de 62,5 mètres carrés, en bordure de la rue Cordier, soit dans la partie est du parc Jean-Paul-Mayer, dans le secteur de Saint-Canut, selon les termes et conditions du projet d'acte du 28 juin 2021, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, ou de tout acte substantiellement conforme.

541-06-2021	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 1695, afin d'y inclure des lots et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2472) (Sommaire 3390)
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 1695, afin d'y inclure des lots.

À cet égard, monsieur le conseiller Michel Lauzon dépose un projet de règlement.

542-06-2021	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant les règlements numéros 1439, 1722, 1807 et 2170, afin d'y inclure des lots et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2473) (Sommaire 3381)
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Avis de motion est donné par madame la conseillère Guylaine Coursol qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant les règlements numéros 1439, 1722, 1807 et 2170, afin d'y inclure des lots.

À cet égard, madame la conseillère Guylaine Coursol dépose un projet de règlement.

543-06-2021	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 2452 <i>Autorisant des dépenses en immobilisations, soit plus particulièrement pour des travaux d'asphaltage de diverses rues, chemins, sentiers piétons, stationnements, parcs, pistes cyclables et trottoirs pour l'année 2021, autorisant à ces fins une dépense de 11 027 000 \$, un emprunt de 5 604 000 \$, appropriant un montant de 3 591 000 \$ à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, un montant de 382 000 \$ à même le surplus accumulé affecté et un montant de 1 450 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux, afin de retirer des dépenses en immobilisations concernant certains travaux et afin d'en ajouter d'autres relatives exclusivement à des travaux de voirie. (G8 400) (2474)</i>
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Charron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 2452 *Autorisant des dépenses en immobilisations, soit plus particulièrement pour des travaux d'asphaltage de diverses rues, chemins, sentiers piétons, stationnements, parcs, pistes cyclables et trottoirs pour l'année 2021, autorisant à ces fins une dépense de 11 027 000 \$, un emprunt de 5 604 000 \$, appropriant un montant de 3 591 000 \$ à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, un montant de 382 000 \$ à même le surplus accumulé affecté et un montant de 1 450 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux, afin de retirer des dépenses en immobilisations concernant certains travaux et afin d'en ajouter d'autres relatives exclusivement à des travaux de voirie.*

À cet égard, monsieur le conseiller Robert Charron dépose un projet de règlement.

544-06-2021	Adoption du second projet de règlement numéro PU-2461 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à : <ul style="list-style-type: none">– retirer l'usage « C11-03-03 - Société québécoise du cannabis » des usages autorisés dans les zones C 7-50 et C 7-57, dans le secteur de Saint-Janvier;– ajouter la classe d'usages « C10-05- Vente en gros de produits alimentaires, de produits de consommation et de biens d'équipement » et ses dispositions spécifiques aux usages déjà autorisés dans la zone C 7-58, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE ce conseil adoptait le 25 mai 2021 un premier projet de règlement numéro U-2300 de façon à :

- retirer l'usage « C11-03-03 - Société québécoise du cannabis » des usages autorisés dans les zones C 7-50 et C 7-57, dans le secteur de Saint-Janvier;
- ajouter la classe d'usages « C10-05 - Vente en gros de produits alimentaires, de produits de consommation et de biens d'équipement » et ses dispositions spécifiques aux usages déjà autorisés dans la zone C 7-58, dans le secteur de Saint-Janvier.

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2461 a fait l'objet de consultation écrite et qu'aucun commentaire n'a été reçu à la municipalité et qu'il y a lieu d'y donner suite par l'adoption d'un second projet de règlement, sans modification;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le second projet de règlement numéro PU-2461, le tout sans modification.

545-06-2021 Adoption du règlement numéro 2466 modifiant le Règlement numéro 2251 concernant la gestion contractuelle, le contrôle, les suivis budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses afin d'inclure des mesures favorisant les biens québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, afin d'harmoniser et de bonifier la clause d'achat local, de prévoir d'autres délégations en matière notamment de disposition de biens, de règlement de griefs et de réclamations et autres délégations concernant le pouvoir de dépenser. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2466, tel que présenté.

546-06-2021 Adoption du règlement numéro 2467 modifiant les règlements numéros 1695, 1754 et 1814, afin de modifier le bassin de taxation desdits règlements. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2467, tel que présenté.

547-06-2021	Adoption du règlement numéro 2468 modifiant le règlement numéro 1146, afin d'y inclure des lots. (G8 400)
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2468, tel que présenté.

548-06-2021	Adoption du règlement numéro 2469 modifiant les règlements numéros 1358, 1440, 1456, 1695, 1754 et 1814, afin de modifier le bassin de taxation desdits règlements et de modifier l'article 3b) des règlements numéros 1754 et 1814, afin que la charge des immeubles non imposables soit à l'ensemble des contribuables. (G8 400)
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2469, tel que présenté.

549-06-2021	Nomination au poste de commis à la trésorerie au Service de trésorerie. (G4 200)
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De nommer Nathalie Martin, au poste de commis à la trésorerie au Service de trésorerie, à titre de personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur entre le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N.) cols blancs et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

550-06-2021 Nomination au poste de préposé à l'entretien des immeubles, des équipements et aux travaux publics au Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De nommer Hugo Meilleur, au poste de préposé à l'entretien des immeubles, des équipements et aux travaux publics au Service de l'équipement et des travaux publics, à titre de personne salariée saisonnière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

551-06-2021 Embauche au poste de technicien en bibliothéconomie au Service de la bibliothèque. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'embaucher Catherine Cloutier, au poste de technicien en bibliothéconomie au Service de la bibliothèque, en vue qu'elle obtienne le statut de personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur entre le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N.) cols blancs et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

552-06-2021 Embauche au poste de préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur au Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'embaucher Martin Donovan, au poste de préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur au Service de l'équipement et des travaux publics, en vue qu'il obtienne le statut de personne salariée saisonnière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

553-06-2021	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-28, relativement au réaménagement d'une zone d'entreposage et à l'aménagement de nouveaux stationnements hors-rue sis au 13855, rue de la Chapelle, sur les lots 2 362 390, 4 412 220, 4 412 219, 2 362 388 et 2 362 392, dans le secteur de Saint-Antoine. (X6 114)
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2021-28 de « Gestion 13855 inc. (Jean-Sébastien Martin) » relativement au réaménagement d'une zone d'entreposage et à l'aménagement de nouveaux stationnements hors-rue sis au 13855, rue de la Chapelle, sur les lots 2 362 390, 4 412 220, 4 412 219, 2 362 388 et 2 362 392, dans le secteur de Saint-Antoine, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 94-06-2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-28 de « Gestion 13855 inc. (Jean-Sébastien Martin) » relativement au réaménagement d'une zone d'entreposage et à l'aménagement de nouveaux stationnements hors-rue sis au 13855, rue de la Chapelle, sur les lots 2 362 390, 4 412 220, 4 412 219, 2 362 388 et 2 362 392, dans le secteur de Saint-Antoine, conditionnellement à l'ajout et au maintien de petits arbres et d'un aménagement paysager dans les quatre îlots de verdure du nouveau stationnement en plus de l'ajout et du maintien des graminées exigées entre chaque deux (2) roches lors de la demande de dérogation mineure.

554-06-2021	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-38, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel sis au 3837, rue Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 555 626, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 114)
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2021-38 de « Johanne Guay et Michel Bergeron » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel sis au 3837, rue Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 555 626, dans le secteur de Saint-Benoît, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 95-06-2021;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-38 de « Johanne Guay et Michel Bergeron » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel sis au 3837, rue Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 555 626, dans le secteur de Saint-Benoît, conditionnellement à la réalisation d'un toit en pente à l'image de la partie droite, que la couleur de la toiture soit bleue et qu'une corniche bleue sur la fenêtre de la façade soit ajoutée.

555-06-2021	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-39, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel d'un bâtiment sis au 9170, rue Dumouchel, sur le lot 1 555 602, dans le secteur de Saint-Benoit. (X6 114)
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2021-39 de « Julia Dubois D'Hyeuvres et Ludovic D'Hyeuvres » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel d'un bâtiment sis au 9170, rue Dumouchel, sur le lot 1 555 602, dans le secteur de Saint-Benoit, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 96-06-2021;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-39 de « Julia Dubois D'Hyeuvres et Ludovic D'Hyeuvres » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel d'un bâtiment sis au 9170, rue Dumouchel, sur le lot 1 555 602, dans le secteur de Saint-Benoit, tel que présenté.

556-06-2021	Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de « Jean-Marc Vermette » concernant le lot 1 848 260, en bordure du chemin Saint-Simon, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 112 103) (A-2021-010)
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole et faisant l'objet de la présente résolution ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Mirabel et au règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse du dossier, compte tenu des éléments d'information dont nous disposons, à savoir :

a) Le potentiel agricole du lot à l'étude et des lots avoisinants :

Le lot visé par la demande d'autorisation et les lots voisins comportent des sols de classe 3, qui présentent des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitent des mesures particulières de conservation. De plus, ce secteur est affecté par la sous-classe de basse fertilité et de surabondance d'eau.

- b) Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :
- La demande d'autorisation pour l'aménagement d'un logement à même un bâtiment agricole n'aura pas d'effet négatif sur les possibilités d'utilisation du sol à des fins agricoles. Autoriser ce projet pourrait même avoir un effet positif, puisque, selon les dires du demandeur, celui-ci utilise ce logement lorsqu'il vient s'occuper de sa terre. De plus, ce logement lui permettra d'amorcer un élevage de moutons.
- c) Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisations agricoles des lots avoisinants :
- L'autorisation de cette demande n'aura pas d'impact sur le développement des activités agricoles puisque l'utilisation résidentielle est restreinte à l'intérieur du bâtiment agricole et n'affecte pas l'utilisation du sol du reste du lot. Les usages agricoles déjà présents sur le site vont se poursuivre.
- Pour ce qui est des activités agricoles des lots avoisinants, la présence de l'usage résidentiel pourrait avoir pour effet de créer des distances séparatrices pour un établissement d'élevage. Actuellement, le secteur est dépourvu de tels établissements, donc aucun établissement existant ne sera affecté. C'est un secteur qui est plutôt forestier et situé entre le périmètre urbain de Saint-Canut et la zone aéroportuaire. L'agriculture n'y est pas très dynamique, l'implantation d'une résidence à même un bâtiment agricole existant n'aura pas d'impact significatif sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.
- d) Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :
- Il n'y a pas d'inquiétude particulière au niveau environnemental dans le cadre de la présente demande. Toutefois, l'implantation d'un usage résidentiel pourrait engendrer des distances séparatrices supplémentaires pour un nouvel établissement d'élevage qui voudrait venir s'implanter dans le secteur.
- e) La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada :
- Il existe d'autres emplacements pour construire une résidence à l'extérieur de la zone agricole. Par contre, puisque le projet vise à aménager un logement à même un bâtiment agricole existant, dans le but de faciliter l'entretien de la terre et la surveillance du troupeau de mouton à venir, les emplacements résidentiels à l'extérieur de la zone agricole ne sont pas appropriés.
- f) L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole :
- Le projet proposé n'aura pas un impact majeur sur l'homogénéité de la communauté agricole puisque l'utilisation agricole du terrain se poursuivra.
- g) La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :
- La demande n'implique pas le morcellement d'une terre agricole, ce critère n'est donc pas applicable.

- h) L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :
N/A
- i) Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.
N/A
- j) Le cas échéant, le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée :
Au PDZA le lot visé par la demande se situe dans un secteur déstructuré de faible dynamisme dont le potentiel de mise en valeur est jugé comme limité. Par conséquent nous considérons que le fait d'autoriser l'aménagement d'un logement à cet endroit pourrait aider au dynamisme agricole du secteur en permettant au demandeur d'habiter sur le terrain pendant qu'il cultive la terre.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole d'approuver une demande faite par « Jean-Marc Vermette », afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, le lot 1 848 260, en bordure du chemin Saint-Simon, dans le secteur de Sainte-Scholastique, le tout en fonction du FORMULAIRE relatif à une demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) complété par le Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la municipalité, pour autoriser l'aménagement d'un logement à l'intérieur d'un bâtiment agricole.

D'informer la Commission que conformément aux exigences de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) relativement à l'indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande, la Ville fait référence à l'alinéa e) de la présente résolution pour indiquer sa position à cet effet, puisqu'il s'agit d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture.

557-06-2021 Création d'un Comité aviseur – Accès Entreprise Québec-Mirabel et nomination de membres au sein du Comité. (G3 311 U5 N15692 et G3 300 U2 N7529)

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé la création du réseau Accès entreprise Québec afin de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre, dans le respect des spécificités régionales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville a adopté la résolution numéro 129-02-2021 lors de la séance tenue le 22 février 2021, autorisant la Ville de Mirabel à signer une entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation;

CONSIDÉRANT QUE la mise sur pied d'un comité aviseur est une condition obligatoire de l'entente intervenue entre les parties;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De créer un Comité aviseur – Accès Entreprise Québec-Mirabel et de nommer, en tant que membres pouvant siéger sur ce comité, les personnes suivantes :

- Me Paul Larocque, notaire;
- M. Gérard Bélisle, président CRAM;
- Mme Judith-Ann Bélanger, vice-présidente, ProServin construction;
- M. Roger Fugère, président, Orange Traffic;
- Me François Laplante, président, Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel;
- M. Gilbert LeBlanc, directeur de Mirabel économique;
- Mme Guylaine Coursol, conseillère, et monsieur le conseiller Michel Lauzon, à titre de substitut;
- Les députés provinciaux élus dont la circonscription fait partie du territoire de la Ville de Mirabel (ou leur représentant).

558-06-2021 Réponse au ministère des Transports du Québec relativement à la sécurité routière sur la route Sir-Wilfrid-Laurier (158), dans le secteur de Saint-Canut. (X3 600 N3713)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports est disposé à installer des bandes rugueuses sur la route Sir-Wilfrid-Laurier (158), entre la rue Dupuis et l'autoroute 15, dans le secteur de Saint-Canut;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'informer le ministère des Transports du Québec que la Ville est d'accord avec l'installation, dans les meilleurs délais, des bandes rugueuses sur la route Sir-Wilfrid-Laurier (158), entre la rue Dupuis et l'autoroute 15, dans le secteur de Saint-Canut, avec relâchement devant certains accès et avec réduction des zones de dépassement, tel qu'il appert d'un document daté du 28 juin 2021, ou tout document substantiellement conforme, afin d'améliorer la sécurité des usagers, même si, en contrepartie, elles représentent un risque occasionnel de nuisance sonore pour certains riverains.

559-06-2021 Politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Mirabel. (G4 412 U1)

CONSIDÉRANT QU'une politique de financement doit être adoptée afin d'encadrer le financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Mirabel conformément aux exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et ses règlements d'application et

de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'adopter la politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Mirabel, tel qu'il appert d'un document daté du 28 juin 2021.

560-06-2021	Signature d'une entente relative au supplément au loyer dans le cadre de la reconduction des unités de supplément au loyer d'urgence prescrites par les programmes d'aide d'urgence 2004 et 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Mirabel. (G5 500 U4 N13820)
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire autoriser l'Office municipal d'habitation de Mirabel (ci-après « l'Office ») à gérer le Programme de supplément au loyer et s'est engagée à défrayer dix pour cent (10 %) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer et tout coût additionnel non accepté par la Société et inhérent au non-respect de la présente entente par l'Office;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une *entente relative au supplément au loyer dans le cadre de la reconduction des unités de supplément au loyer d'urgence prescrites par les programmes d'aide d'urgence 2004 et 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs*, à intervenir entre la Ville de Mirabel, la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Mirabel, tel qu'il appert d'un projet d'entente préparé le 12 mai 2021 ou de tout projet substantiellement conforme au présent projet d'entente.

561-06-2021	Ratification de la décision du directeur du Service de l'environnement de décréter une interdiction totale d'arrosage. (G8 400) (Règlement 457) (X3 511 104 130)
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QU'une interdiction d'arrosage sur le territoire de la Ville a été décrétée le 8 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 19.16 du règlement numéro 457 *Concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout* mentionne que la décision du directeur du Service de l'environnement de décréter une interdiction totale d'arrosage doit être ratifiée par le conseil municipal à sa plus proche séance;

Il est proposé et résolu unanimement :

De ratifier la décision du directeur du Service de l'environnement relativement à l'interdiction totale d'arrosage imposée sur tout le territoire à partir du 8 juin 2021, et ce, pour une durée indéterminée.

562-06-2021	Nomination – Secteur 55+. (G3 300 U2 N7529 et G3 312 U4 N14818)
--------------------	------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT la résolution numéro 386-05-2021 *Composition et nomination de membres pour le conseil d'administration du comité « Secteur 55+ »*, adoptée le 10 mai 2021.

CONSIDÉRANT QUE, Claude Forest, a démissionné à titre de membre-votant et d'administrateur (siège 2) de l'organisme « Secteur 55+ »;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De nommer, à titre de membre votant de l'organisme (siège 2) « Secteur 55+ » et de membre du conseil d'administration, Monique Pelletier, jusqu'au 10 mai 2022.

Dépôt de documents.

Le greffier adjoint dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par la directrice générale adjointe, Mme Louise Lavoie en date du 25 juin 2021 ; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbaux numéros 2021-06-22 et 2021-06-23 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par le greffier adjoint, Nicolas Bucci, avocat. (G1 211 101 120 N11458)

Affaires nouvelles.

563-06-2021	Budget spécial pour la situation du logement à Mirabel. (G5 500)
--------------------	-------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel souhaite rendre disponible un budget pour réaliser des actions concrètes auprès des mirabellois aux prises avec des difficultés liées à la situation du logement à Mirabel;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'allouer un budget spécial au montant de 5 000 \$ pour réaliser des actions concrètes auprès des mirabellois aux prises avec des difficultés liées à la situation du logement à Mirabel.

**564-06-2021 Drapeau du club de hockey « Canadiens de Montréal ».
(G3 300)**

CONSIDÉRANT le parcours du club de hockey « Canadiens de Montréal » et leur participation à la Finale de la Coupe Stanley 2021;

Il est proposé et résolu unanimement :

De hisser, au mât de l'hôtel de ville, le drapeau du club de hockey « Canadiens de Montréal » pour toute la durée de la Finale de la Coupe Stanley 2021.

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère expliquent les développements ou parlent de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions écrites.

565-06-2021 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Francine Charles, conseillère

Nicolas Bucci, greffier adjoint